



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **18 mars 2019**

Délibération n° 2019-3385

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Rapport annuel 2018 de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de la prospective et du dialogue public

**Rapporteur** : Monsieur le Président Kimelfeld

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 26 février 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 20 mars 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme El Faloussi, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Casola (pouvoir à M. Boudot), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Genin (pouvoir à M. Bravo), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Passi, Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Absents non excusés : M. Aggoun.

**Conseil du 18 mars 2019****Délibération n° 2019-3385**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Rapport annuel 2018 de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL)**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de la prospective et du dialogue public

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 21 février 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

La CCSPL de la Communauté urbaine de Lyon a été créée par délibération n° 2002-0871 du 4 novembre 2002 en application de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité. La CCSPL de la Métropole lui a succédé, avec une création par la délibération du Conseil n° 2015-0089 du 26 janvier 2015.

L'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) rend obligatoire, pour les collectivités de plus de 10 000 habitants, la mise en place d'une CCSPL pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public (DSP) ou contrat de partenariat, ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Présidée par le président de l'assemblée délibérante ou son représentant, elle comprend :

- des membres de l'assemblée ou de l'organe délibérant, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle,
- des représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante.

Par délibération n° 2015-0089 du 26 janvier 2015 modifiée par délibération n° 2015-0672 du 2 novembre 2015 et mises à jour annuellement, la CCSPL se compose de 20 conseillers métropolitains ayant chacun un suppléant (mise à jour du 17 septembre 2018), et de 28 associations représentées par 47 membres titulaires et 20 membres suppléants (mise à jour du 25 juin 2018).

Cette commission examine chaque année :

- les rapports annuels établis par les concessionnaires et les délégataires de services publics,
- les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement, et de prévention et d'élimination des déchets ménagers et assimilés,
- le bilan d'activité des services exploités en régie et dotés de l'autonomie financière,
- le rapport annuel établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat.

Elle doit également être consultée sur tout projet de DSP, de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, de partenariat et de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement. À la demande d'une majorité de ses membres, elle peut inscrire à son ordre du jour toute demande d'amélioration du service public.

Au-delà de ces prérogatives et conformément à la Charte de la participation du Grand Lyon, la CCSPL est amenée à réfléchir et à être force de proposition dans le cadre de groupes de travail ad hoc sur des sujets d'actualité relatifs aux services et relevant des compétences de la Métropole, à la relation aux usagers, à la qualité et au prix du service public.

Le président de la CCSPL présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant, avant le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.

## **II - Présentation du rapport annuel 2018 de la CCSPL**

### **a) - Retours sur les dossiers soumis à la commission en 2018**

L'activité 2018 de la CCSPL s'inscrit dans le cadre des objectifs suivants :

- associer la CCSPL aux réflexions stratégiques de la Métropole concernant l'avenir des services publics locaux afin d'enrichir le débat public,
- assurer la qualité des débats, des avis et des contributions,
- conforter la CCSPL comme un lieu de dialogue entre la Métropole et les associations d'usagers.

### **b) - Avis réglementaires de la CCSPL**

L'activité réglementaire de la CCSPL pour l'année 2018 s'est poursuivie dans le cadre de 7 groupes de travail (2 pour l'eau et l'assainissement, 1 pour chacune des thématiques suivantes : déchets, énergie, très haut débit, restauration scolaire des collèges, stationnement - les parcs - déplacements - le boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL), équipements métropolitains - cimetières/crématorium, Golf de Chassieu et Centre des Congrès de la Cité internationale de Lyon). La commission s'est réunie 2 fois en séance plénière.

En 2018, la CCSPL a remis 13 avis sur :

- le projet de DSP pour le réseau de chaleur urbain sur le périmètre de Rillieux la Pape, de Caluire et Cuire, du 4<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon, de Sathonay Camp et de Fontaines sur Saône,
- le projet de révision du règlement de service public de l'eau de l'agglomération lyonnaise,
- les comptes-rendus techniques et financiers 2018 des délégataires et des concessionnaires de service public, en lien avec les groupes de travail cités ci-dessus,
- le rapport 2018 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement,
- le rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de prévention et d'élimination des déchets ménagers et assimilés (dits "rapports Barnier").

### **c) - Séances d'information - débat et visites de sites**

Dans le cadre des séances d'information-débat mises en place en 2017, et en lien avec les dossiers présentés à la commission, les membres de la CCSPL se sont vus proposer 2 rencontres :

- une séance sur "la stratégie d'aménagement numérique de la Métropole", assurée par la direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information (DINSI) et par un représentant d'Orange. Les membres de la CCSPL ont ainsi pu disposer d'une vision globale du déploiement des 2 réseaux fibres optiques, celui destiné au monde économique et l'offre proposée aux particuliers (réseau résidentiel).

- une intervention sur "le stationnement aux défis de la mobilité", animée par la direction stratégie des territoires et des projets urbains (STPU), en partenariat avec un sociologue-urbaniste, Benjamin PRADEL (Kaleido'Scop), spécialiste des mobilités et des espaces publics. Les membres de la CCSPL ont pu replacer la question du stationnement sur le territoire métropolitain dans le contexte de la mobilité. Un état des lieux de l'offre globale de stationnement et des nouvelles façons de se déplacer a été dressé et un regard prospectif sur les évolutions de demain a été proposé.

Chacune des séances a permis aux membres de la Commission de disposer d'une vision élargie de sujets traités par la voie réglementaire, et d'échanger de façon constructive avec les intervenants et d'autres invités.

Enfin, comme chaque année, la Commission s'est déplacée sur des sites :

- la future Cité Internationale de la gastronomie, en vue de la DSP,
- le cimetière de Bron ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

**DELIBERE**

**Prend acte** du rapport d'activité 2018 de la CCSPL.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 20 mars 2019.**